

**PRÉPARATION À L'EXAMEN DE CONSEILLER A LA SÉCURITÉ
POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
INITIAL et RECYCLAGE - SPÉCIALISATION ADN (Fluvial)**

1. OBJECTIFS DU STAGE

Maîtriser les spécificités propres au transport fluvial de marchandises dangereuses (ADN) par rapport au transport routier (ADR).

Préparer l'examen initial ou de recyclage du CSTMD - Option FLUVIAL.

2. PUBLIC CONCERNE

Personne désignée par leur entreprise pour tenir le rôle de conseiller à la sécurité pour le transport fluvial de marchandises dangereuses, ou personne souhaitant un niveau de connaissance équivalent au CSTMD.

3. PREREQUIS

Avoir suivi une formation de préparation à l'examen de CSTMD (initiale ou de recyclage) datant de moins de 2 ans (par exemple, le CS2 ou CS2RC de Form-Edit), ou, à défaut, avoir suivi une formation au titre du chapitre 1.3 de l'ADR ou de l'ADN datant de moins de 2 ans et portant sur le transport en colis et en citerne (par exemple, le TT1 de Form-Edit).

4. CONTENU DE LA FORMATION

Confère Annexe I - Plan masse

5. MOYENS PEDAGOGIQUES

Un livret de formation est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation.

Le formateur a recours pour animer la session à l'audiovisuel et à des exercices pratiques.

6. MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Feuille de présence.

Enquête de satisfaction de la formation.

La validation des acquis est effectuée en dehors du centre de formation, via l'examen organisé par le CIFMD, auquel le candidat s'est individuellement inscrit.

7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION

Formateurs qualifiés.

Form-Edit est un organisme de formation :

Enregistré sous le numéro 11 75 28927 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

8. DUREE DE LA FORMATION

La formation a une durée de 1 jour soit 7 heures.



ANNEXE 1 – PLAN MASSE

CS2ADN

MATIN	APRÈS-MIDI
<p>Accueil / formalités</p> <p>Contenus réglementaires et principales obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ADN et l'Arrêté TMD • Les intervenants et leurs responsabilités <p>Généralités et classification - Particularités ADN</p> <p>Tableau C de l'ADN</p> <p>Document de transport marchandises dangereuses - Particularités ADN</p> <p>Chargement/déchargement - Bateaux à cargaison sèche</p>	<p>Equipages, équipements et documentation</p> <p>Règles de construction</p> <p>Mise en situation de l'examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QCM • ETUDE DE CAS

